

RÈGLEMENT
CONCOURS D'IDÉES
CHAIRE PAYSAGE ET MOBILITÉ
École nationale supérieure de paysage

1^{ère} édition 2025

P(a)nser les parvis-gares

Comment jouer astucieusement avec les contraintes techniques d'un pôle gare ?
Quelles propositions spatiales pour panser des parvis minéraux ?

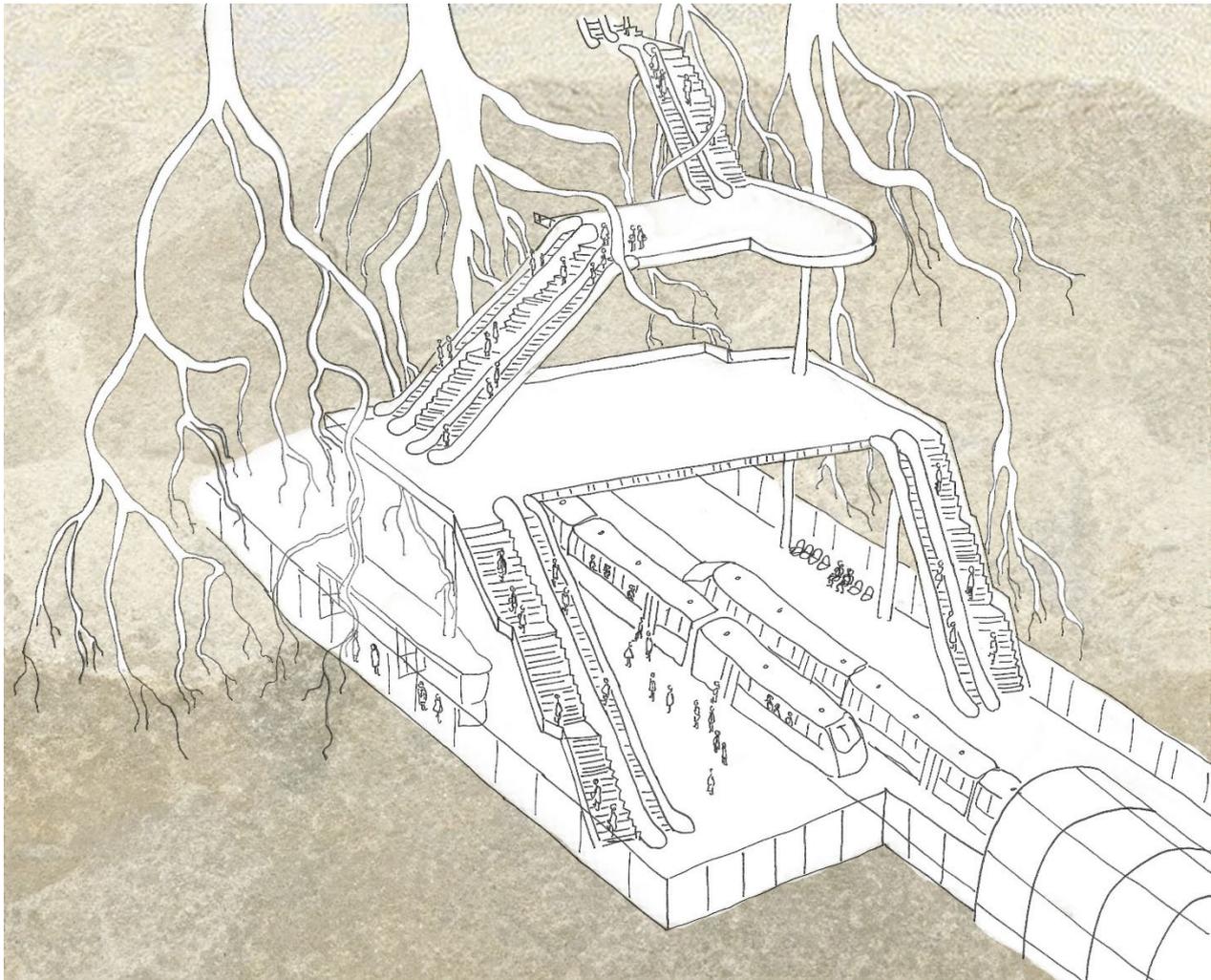


Illustration : © Mathilde Leledy

Un concours d'idées initié par la Société des grands projets et SNCF Réseau,
partenaires fondateurs de la Chaire Paysage et mobilité de l'École nationale supérieure de paysage

Partenaire associé : Sineu Graff

ARTICLE 1 - CONTEXTE DU CONCOURS D'IDÉES

Préambule Chaire

La Chaire Paysage et mobilité de l'ENSP explore comment le « projet de paysage » enseigné à nos élèves, peut nourrir « l'innovation de mobilités durables » ou encore autrement dit « est un outil de transformation des modes de vies permettant le passage « du paysage fonctionnel au paysage relationnel » ». La Chaire initie, avec ses partenaires fondateurs, la SNCF Réseau et la Société des Grands Projets, des workshops, ateliers de projets, ateliers pédagogiques régionaux et concours d'idées autour de problématiques situées, territoires d'études et thématiques de recherche sur les infrastructures et leurs évolutions foncières et servicielles désirables.

Imaginer un concours d'idées à partir de la problématique des parvis-gare très contraints

À horizon 2026, la Société des Grands Projets (SGP), maître d'ouvrage du Grand Paris Express, va livrer 28 nouvelles gares sur les lignes 15 Sud, 16, 17 et 18. Chaque gare de ce nouveau réseau de transport a fait l'objet d'un projet d'architecture et d'aménagement de qualité, qui se prolonge à l'extérieur sur les espaces publics. Éléments essentiels à la mise en service des gares ERP, les parvis accueilleront notamment des flux piétons importants et des usages variés, et doivent répondre à des exigences environnementales élevées. Les contraintes structurelles particulièrement fortes de certains sites complexes posent cependant un défi à l'atteinte de ces exigences. C'est le cas en matière d'ingénierie structurelle (la boîte-gare située en dessous empêchant de planter en pleine terre et générant de nombreuses grilles et trappes en surface), de sûreté/sécurité (les voies pompiers qui interdisent tout obstacle végétal sur leur tracé), voire de place (voies, réseaux, espaces techniques sont consommateurs d'espaces).

Pour éviter les effets d'îlots de chaleur dans des zones très urbaines, la SGP est à la recherche de solutions intervenant après la phase de réalisation, ne nécessitant pas d'intervention lourdes, légères et astucieuses. Autour de cette idée de design urbain, elle souhaite questionner les jeunes paysagistes pour réfléchir à des solutions intégrant une démarche de paysage pour accompagner les parvis en phase « post aménagement ». En 2023, les Directions Gares et Ville (DGV) & Stratégie Environnementale et Innovation (SEI) de la SGP ont impulsé une démarche d'amélioration de la qualité environnementale des parvis des gares du Grand Paris Express. Cette démarche s'articule autour de plusieurs types d'action, dont des initiatives superposables à mener post-livraison des espaces publics. Cette action sur les espaces publics doit permettre leur résilience et leur confort, contribuant aussi à ceux des quartiers et projets qui les jouxtent. Cette ambition se traduit principalement par la limitation des îlots de chaleur induits en milieu urbain et la constitution d'îlots de fraîcheur.

ARTICLE 2 - CADRAGE PÉDAGOGIQUE DU CONCOURS D'IDÉES

POSTURE DU PAYSAGISTE

La problématique des îlots de chaleur urbains n'est pas une nouveauté pour les paysagistes qui œuvrent depuis 50 ans à végétaliser et rafraîchir les villes. Le postulat de la SGP incite la jeune génération à tester la posture de paysagiste d'urgentiste climatique mêlée à celle du concepteur créateur d'espaces structurants. Même si la place du paysagiste est en amont des projets urbains, même si le paysagiste n'est pas designer, il arrive parfois que les concepteurs soient confrontés à des sites très contraints dans le processus de projet de paysage.

P(A)NSER LES PARVIS-GARE... D'UN LIEU DE PASSAGE À UN LIEU DE COHABITATION

Points de passage, seuils, les parvis de gare sont des lieux soumis à de très fortes contraintes. Ils doivent assurer la circulation de flux massifs tout en offrant une image forte d'entrée de ville. Ils sont le point de contact entre des tissus urbains multiples et l'infrastructure technique.

Si ces lieux sont traversés quotidiennement, ils peuvent également devenir des lieux d'arrêt, de rencontre et de confort. Le concours propose d'envisager la transformation de deux parvis en y déployant un projet de petite dimension capable de profondément renouveler ces espaces minéraux et répondre aux enjeux contemporains d'accueil du vivant et de confort bioclimatique.

L'objet du concours d'idées est de proposer des solutions permettant une intervention en surface qui n'entrave pas la structure du parvis, qui peut s'implanter sur des parvis déjà livrés et dont la gestion est simple.

Afin que vos réponses soient créatives, inédites et ambitieuses, il vous est demandé de :

- Créer un lieu capable de démultiplier les possibilités d'usages du site pour tous les publics et les rythmes. Envisager ensemble le passage, l'arrêt, la rencontre, l'absence, etc.
- Créer un lieu capable d'accueillir l'ensemble du vivant, humain et non-humains, un lieu de cohabitation à toutes les temporalités (jour/nuit, quatre saisons, etc.)
- Créer un dispositif singulier et spécifique, ancré dans sa géographie et les aménagements existants, un lieu fédérateur et porteur de sens.
- Créer un lieu confortable en toute saison à partir des flux et des dynamiques climatiques existants (température, ombre, fil de l'eau, etc.)
- Créer un espace hybride et multiple, où sont convoquées toutes les composantes du projet de paysage (mobilier, végétal, sols, eau, lumière, usages, etc.)

2 SITES PROPOSÉS

Les parvis des gares de Créteil L'Échat (ligne 15 Sud) et du Bourget Aéroport (ligne 17), actuellement en chantier pour une livraison à l'horizon 2026.

Le concours d'idées se fera sur la base des plans proposés pour ces parvis.

Les visites de territoires alentours sont libres.

RENDU ATTENDU

- 1 texte (1 page A4, format Word)
- 1 plan (format 50*50 cm, échelle libre)
- 1 coupe (format 50*50 cm, échelle libre)
- 1 image libre (format 50*50 cm, échelle libre)

Dépôt de fichier : 100 Mo maximum par fichier sur le site internet de l'École nationale supérieure de paysage.

ARTICLE 3 - INSCRIPTIONS

QUI PEUT RÉPONDRE ?

Le concours d'idées est ouvert à tous les étudiants de l'École nationale supérieure de paysage (formation initiale Versailles et Marseille, apprentis compris) et aux diplômés récents de l'école (2023 et 2024), en formation initiale et continue, sauf formations courtes.

COMMENT PARTICIPER ?

Le processus d'inscription se fait en deux étapes :

1. Les participants remplissent le formulaire d'inscription disponible sur la page du concours d'idées du site internet de l'École nationale supérieure de paysage.
2. Immédiatement après s'être inscrits, les participants reçoivent :
 - un email contenant un lien pour télécharger des documents utiles sur les deux gares ;
 - un lien vers le formulaire de dépôt, à conserver jusqu'à la soumission de leur dossier.

Les participants répondent en équipes de 2 minimum à 4 maximum. Chaque groupe choisit un parvis (Créteil L'Échat ou Le Bourget Aéroport).

Une conférence inaugurale présentera les sites.

CALENDRIER

25 mars Conférence inaugurale à l'ENSP, de 13h à 14h (Versailles) Ouverture des inscriptions sur le site internet de l'ENSP à 14h	23 mai Clôture du dépôt des candidatures (minuit)	13 juin Annonce des lauréats	20 juin Remise des prix à la Biennale d'architecture et de paysage (BAP!)
--	---	---	--

JURY

Georgina Mendes et Robin Luret Cavada - SGP

Béatrice Julien-Labruyère et Mathieu Lucas, paysagistes - ENSP

Thomas Joindot et Loïc Pianfetti - SNCF

Eric Lenoir et Raphael Tourillon - Sineugraff

Présidente du jury : Brigitte Flamand, inspectrice générale du design et des métiers d'art

PRIX

- 1^{er} prix : 2 000 €
- 2^{ème} prix : 1 000 €
- 3^{ème} prix : 500 €

Prix spécial du jury possible : 500 €

Voyage aller/retour des lauréats pris en charge uniquement pour les étudiants marseillais sélectionnés pour l'un des 4 prix. L'hébergement ne sera pas pris en charge.

ARTICLE 4 – COMMUNICATION

Les candidats déclarent être les légitimes détenteurs de tous les droits de propriété intellectuelle de leurs productions, néanmoins, par leur participation, ils autorisent l'École nationale supérieure de paysage et les partenaires du concours d'idées à utiliser à des fins de communication tous les éléments qui figureront dans leur dossier de candidature, sous réserve qu'ils en mentionnent la source.

Les candidats s'engagent à ne pas diffuser les documents techniques fournis par la Société des grands projets (DWG, plan d'exécution...).

L'École nationale supérieure de paysage et les partenaires du concours d'idées s'autorisent à communiquer sur n'importe quel contenu adressé dans le cadre du concours d'idées sans avoir à se justifier.

Les lauréats s'engagent à mentionner le soutien apporté par l'École nationale supérieure de paysage et sa Chaire Paysage et mobilité, ainsi que les partenaires du concours dans leurs communications ultérieures.

Contact

Béatrice Julien-Labruyère, direction de la Chaire Paysage et mobilité
06 20 51 26 92 ·